



SOCIÉTÉ DES ÉDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE

SOCIÉTÉS MUSICALES
FICHE DE DÉCLARATION D'EFFECTIF
POUR LE CALCUL DE LA REDEVANCE SEAM
2023/2024

CONVENTION ANNUELLE DE REPROGRAPHIE

(batteries-fanfaires / orchestres d'harmonie, orchestres à plectres / ensembles d'accordéons / big-bands, brass-bands, bandas)

1. Coordonnées

Nouvel adhérent : Oui / Non

Nom de la Société Musicale		
Adresse <u>postale</u>		
Code postal		
Ville		
Président - Tel		
Trésorier - Tel		
Adresse Mail (indispensable)	Mail N°2 :	
Site Internet		

Adresse de facturation – de préférence Trésorier ou Président

Chez		
N° et voie		
Code postal		
Ville		

2. Nom des responsables de la Société Musicale

Président	
Directeur Musical	
Trésorier (Adresse et Mail)	

3. Société adhérente à la Confédération Musicale de France (CMF) → (Cocher la case si oui)

4. L'effectif de la Société Musicale (cocher la case correspondante au nombre de musiciens)

	Tranche 1 De 0 à 20 musiciens	Tranche 2 De 21 à 50 musiciens	Tranche 3 De 51 à 70 musiciens	Tranche 4 Plus de 70 musiciens
Tarif normal	99,00 € TTC <input type="checkbox"/>	154,00 € TTC <input type="checkbox"/>	214,50 € TTC <input type="checkbox"/>	308,00 € TTC <input type="checkbox"/>
Tarif Adhérent CMF	94,05 € TTC <input type="checkbox"/>	146,30 € TTC <input type="checkbox"/>	203,78 € TTC <input type="checkbox"/>	292,60 € TTC <input type="checkbox"/>

5. Fait à _____, le _____/201__

Signature et cachet de la Société Musicale :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus (Art. 4 de la Convention)

Identifiant :

Facture N° :

Par chèque N°

Par Virement du :

Document à retourner à : **SEAM**

31 rue de Châteaudun – 75009 PARIS

Tél. 01.42.96.76.46 - E-mail : seam@seamfrance.fr – Site : www.seamfrance.fr